

REGLEMENT FEU AU LAC 2024

"LE FEU AU LAC" est une épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade/running de la Vienne. Elle est organisée par l'association Courir dans Châtellerault le 3ème dimanche de Février soit le dimanche **18 Février 2024**. Il s'agira de la **15ème édition**.

"LE FEU AU LAC" est une course sportive 100 % nature et 100 % Forêt de 5km, 16km et 24 km se déroulant dans la Forêt de Châtellerault (86 Vienne) au départ du Lac de la Forêt. Elle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

"LE FEU AU LAC" n'est pas ouvert aux marcheurs (marche athlétique et nordique non autorisées)

DÉPARTS

Course nature "La Caméléon" 5km

Départ le dimanche **18 Février 2024** à **9h30**. Course festive de type Color Run.

Course nature "La Kermit" 16km

Départ le dimanche **18 Février 2024** à **9h00**.

Course nature "La Rainette" 24km

Départ le dimanche **18 Février 2024** à **9h00**.

INSCRIPTIONS

L'épreuve est limitée à **1000 dossards**.

Les inscriptions se feront en ligne via notre site

www.le-feu-au-lac.fr ou **runchrono.fr**

Les tarifs sont les suivants, frais d'inscription inclus.

5 km : 7€

16 et 24 km : 11€, tarif préférentiel jusqu'au 31 janvier 2024 ; 13€ à partir du 1 février 2024

Aucune inscription ne sera prise par courrier, ni par téléphone, ni le jour même de la course. Aucun certificat médical ne sera accepté le jour de la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les enfants mineurs est obligatoire pour leur participation à la course découverte La Caméléon 5 km et le certificat médical n'est pas demandé pour ceux-ci.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité et/ou la santé des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. En cas de conditions sanitaires défavorables, les participants pourront prétendre à un remboursement, déduction faite des frais de gestion des inscriptions en ligne.

RETRAIT DES DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur le devant par vos propres moyens (épingles fournies sur demande). Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité (numérique acceptée) pendant les créneaux horaires sur le site de l'épreuve (Ecole maternelle Jacques Prévert, Lac de Châtellerauld).

Un parcours de circulation à sens unique sera mis en place pour le retrait des dossards.

Les règles sanitaires du moment seront à respecter.

CERTIFICATS MÉDICAUX

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou pass- running lors de l'inscription.

LICENCES ACCEPTÉES selon le code du sport article L.231-2 et 231-3 : Athlé compétition (FFA), Athlé santé loisir option running (FFA), Pass'running (FFA), FSCF mention athlétisme, FCGT mention athlétisme, UFOLEP mention athlétisme, FFCO, FFPM, UGSEL et UNSS engagés par l'établissement ou l'association sportive.

Les coureurs non licenciés, français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre à l'inscription une copie du certificat médical avec la mention de non-contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence acceptée par la FFA).

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité par Courir dans Châtelleraut (y compris vélo) ne seront autorisés sur le parcours.

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera établi par runchrono.fr. Chaque participant sera équipé d'une puce électronique qui se déclenchera sur la ligne de départ et donnera le temps de course sur la ligne d'arrivée.

Les places et temps seront publiés ultérieurement sur www.le-feu-au-lac.fr à la rubrique "Résultats" et sur runchrono.fr

RAVITAILLEMENT

2 postes de ravitaillement en forêt + 1 poste à l'arrivée, exclusivement réservés aux participants qui devront être en possession de leur propre gobelet. L'auto-suffisance est fortement conseillée.

Attention : l'accès au ravitaillement sera organisé en fonction des règles sanitaires du moment.

PARCOURS

[Lien pour accéder aux Parcours](#)

SIGNALISATION

Rubalise, fléchage spécifique sur chaque course, sur poteau à 50 cm du sol. Pour respecter la nature, nous limiterons celle-ci au strict minimum.

MISE HORS COURSE

Un participant pourra être mis hors course en cas de non respect des parcours et des consignes données par les bénévoles de Courir Dans Chatellerault ; en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques hors zones réservées à cet usage.

DÉPART, ARRIVÉE et VESTIAIRES

Départ donné près du lac (Arche Bleue), au bout de l'allée des Droits de l'Homme. Arrivée sur la voie montante avant le City-stade du lac (Arche Rouge).

Une collation sera distribuée à tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée.

SERVICE MÉDICAL

- le service médical sera assuré par l'association agréée ASCSS.
- un médecin agréé par l'Ordre des Médecins sera présent sur les lieux.
- la course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé.
- les services médicaux positionnés sur le parcours seront habilités à mettre hors course tout participant paraissant inapte à poursuivre la course.

DOUCHES ET SANITAIRES

Les douches seront disponibles au stade de football de Nonnes. Suivre le balisage « DOUCHES » en direction de la salle omnisport.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au "Feu au lac".

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

LIMITES D'AGE

Courses 16km et 24 km ouvertes aux juniors, espoirs, seniors et masters, hommes et femmes (2006 et antérieurement).

Course 5 km ouverte aux minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et masters, hommes et femmes (2010 et antérieurement).

La signature parentale pour les enfants mineurs est obligatoire pour leur participation aux courses.

RÉCOMPENSES

Elles auront lieu à 11h30. Nous récompenserons les arrivants en fonction du classement.

Les bénéficiaires seront :

- Les 3 premiers au scratch de chaque course (F & H)
- Les 1ère et 1er de chaque catégorie sur chaque course
 - 1ère et 1er Minime du 5km
 - 1ère et 1er Cadet du 5km
 - 1ère et 1er Junior du 5, 16 et 24 km
 - 1ère et 1er Espoir du 5, 16 et 24 km
 - 1ère et 1er Senior du 5, 16 et 24 km
 - 1ère et 1er Master 0 du 5, 16 et 24 km
 - 1ère et 1er Master 1 & 2 du 5, 16 et 24 km
 - 1ère et 1er Master 3 & 4 du 5, 16 et 24 km
 - 1ère et 1er Master 5 & 6 du 5, 16 et 24 km
 - 1ère et 1er Master 7 & + du 5, 16 et 24 km

CLASSEMENT

Pour tous les concurrents du 5 km, 16 km et du 24 km sur le site www.le-feu-au-lac.fr, rubrique « Résultats » ou Runchrono.fr

SÉCURITÉ

La sécurité de la course sera assurée par des commissaires bénévoles qui seront identifiés par une tenue de l'organisation.

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du "Feu au Lac", ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au "Feu au Lac", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Ils autorisent également les organisateurs à publier sur le site www.le-feu-au-lac.fr, leur nom, prénom, catégorie, club, numéro de licence accompagnés de leurs classements et résultats.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous écrire en nous indiquant son nom, prénom, adresse et si possible numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant certifie son engagement à se soumettre sans restriction à l'ensemble des dispositions du règlement "Le Feu au Lac" 2024.

BONNE COURSE...